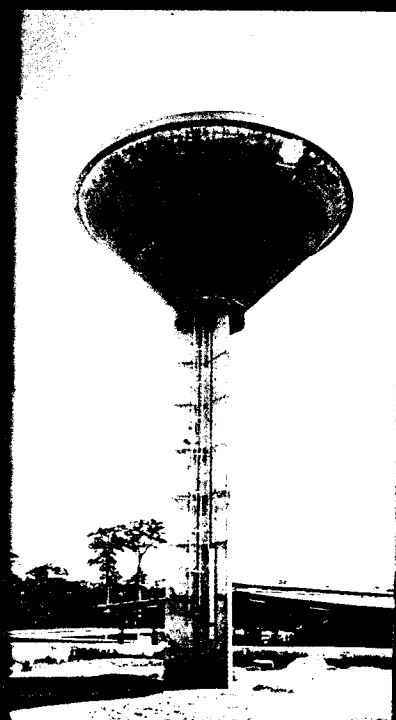




SOMMAIRE

➤ CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE	1
➤ ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE MIXTE	2
➤ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE en l'honneur de Monsieur le Président et Monsieur le Directeur	3
➤ TABLEAUX COMPARATIFS - RESULTATS - BILAN - FINANCEMENT	10
➤ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	11
➤ TEXTES DE RESOLUTIONS	18





CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 M. Jean-Louis BILLON	Président Directeur Général
2 Mme Yolande YAMOUSSO	Administrateur
3 ETAT IVOIRIEN (RP : M. OURAGA LEWO)	Administrateur
4 SIFCOM (RP : M. Yves LAMBELIN)	Administrateur
5 SIFCA (RP : M. Abdrahamane BATHILY)	Administrateur
6 CIC (RP : M. Jean MAZEAS)	Administrateur
7 SIPARAL (RP : M. Angora TANO)	Administrateur
8 BINGER FINANCE (RP : M. Jean-Baptiste FOFANA)	Administrateur
9 SIPH (RP : M. Olivier de SAINT-SEINE)	Administrateur
10 CDC (RP : M. Abou KONE)	Administrateur
11 M. Yves ROLAND	Administrateur
12 M. Tiémoko COULIBALY	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

● Mazars & Guérard	01 B.P. 3989 Abidjan 01
● PriceWaterhouseCoopers	01 B.P. 1361 Abidjan 01

DIRECTION GENERALE

Monsieur Jean-Pierre BLONDEAU	Directeur Général
Monsieur Banga AMOIKON	Directeur Général Adjoint, chargé de l'Administration et des Finances
Monsieur Jérôme GNAGNE	Directeur Général Adjoint, chargé de la Production



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 30 JUIN 2000

ORDRE DU JOUR

I - A TITRE ORDINAIRE

- Lecture des rapports du Conseil et des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
- Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique. Quitus aux Commissaires aux Comptes.
- Affectation des résultats.
- Nomination et renouvellement de mandats d'Administrateurs.
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes.

II - A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'article 21 des statuts (Direction générale - délégation de pouvoirs).



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2000

LE MESSAGE DU PRESIDENT

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et à nos statuts à l'effet de délibérer :

- D'UNE PART,

à titre ordinaire, sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 1999 et soumettre à votre approbation les comptes, bilan et tableaux financiers des ressources et emplois au 31 décembre 1999.

- D'AUTRE PART,

à titre extraordinaire, dans le cadre de la modification de l'article 21 de nos statuts relatif à la Direction Générale de notre société.

L'exercice 1999 a été marqué par la prise de contrôle du capital de la SAPH par le Groupe SIFCA.

En outre, la baisse des cours de la gomme naturelle sur le marché mondial et la situation difficile de trésorerie ont contribué à dégrader la situation financière de la SAPH.

La production de l'exercice s'établit à 39.884 tonnes contre 45.400 tonnes en 1998 pour un résultat déficitaire de 4.024 millions de FCFA en 1999.

Cette situation nous a amenés à définir de nouvelles orientations visant à restaurer la rentabilité et la profitabilité de la société.

Nous espérons pouvoir tirer profit à court terme de ces mesures.

Nous avons foi en l'avenir de la SAPH et comptons sur votre appui.

Le Président Directeur Général

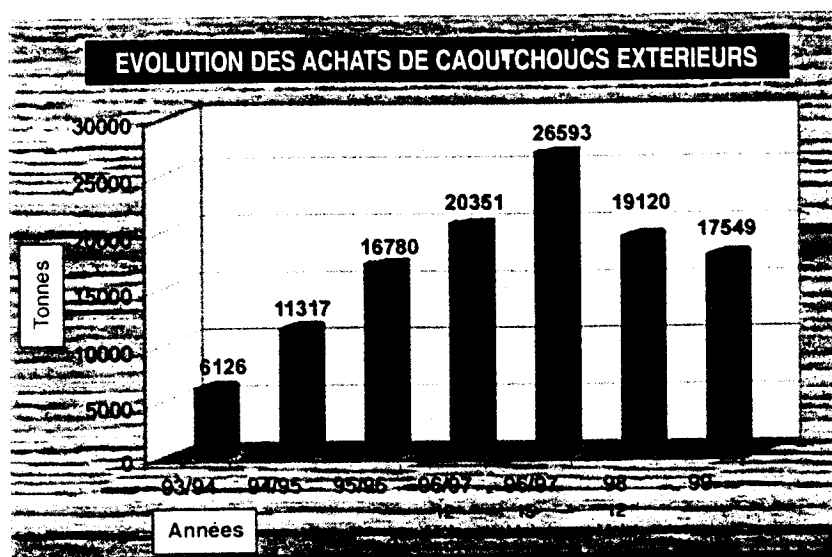
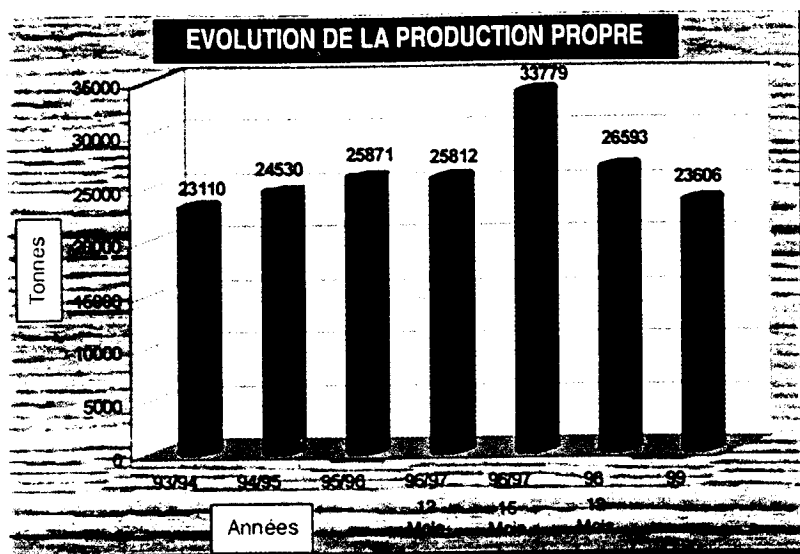
Jean-Louis BILLON

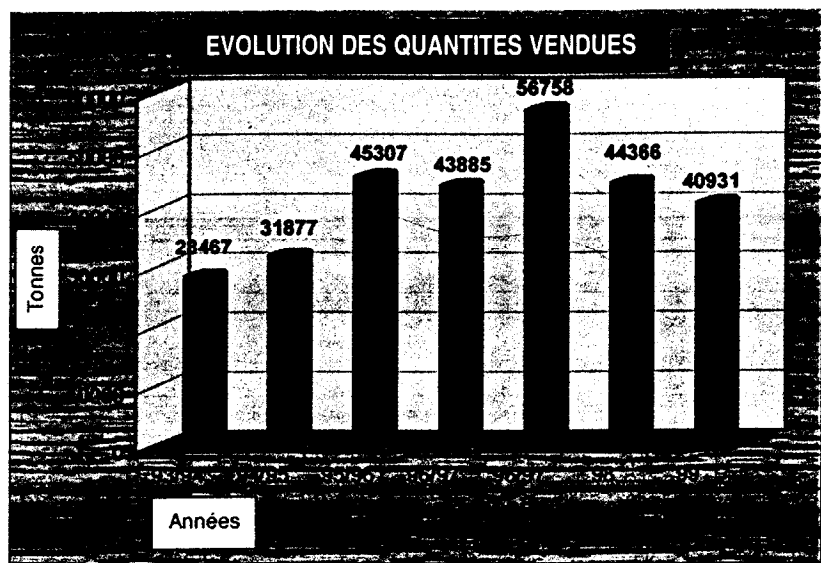
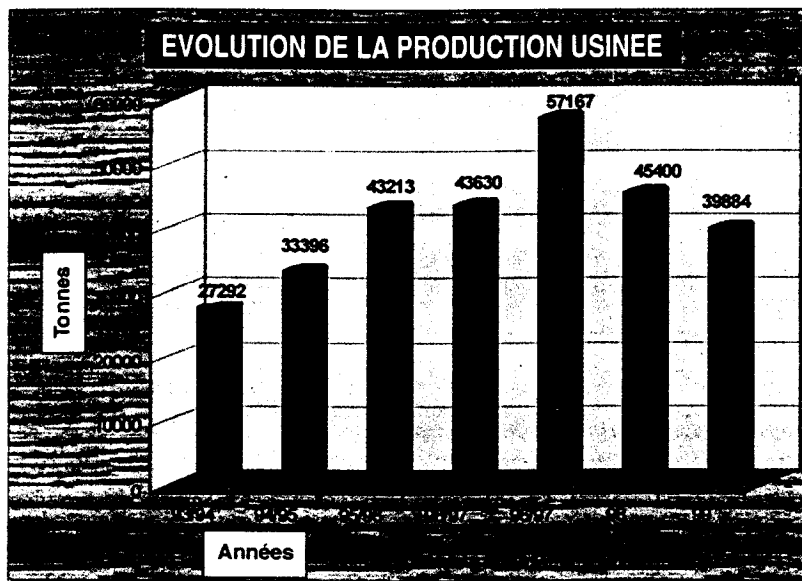


FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA SAPH

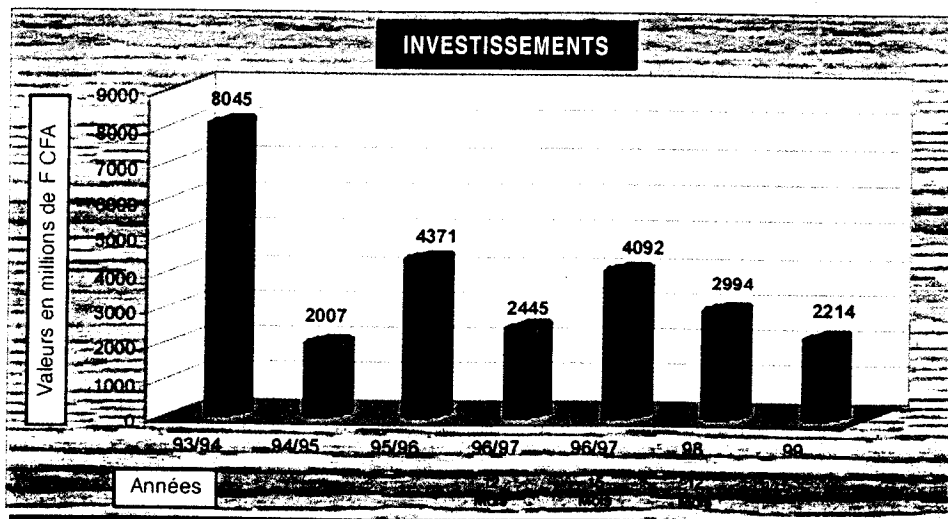
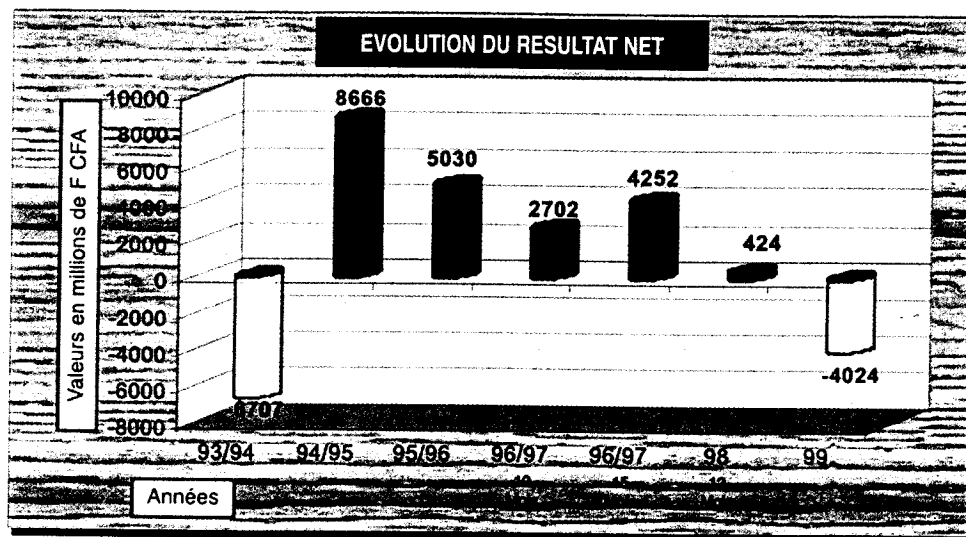
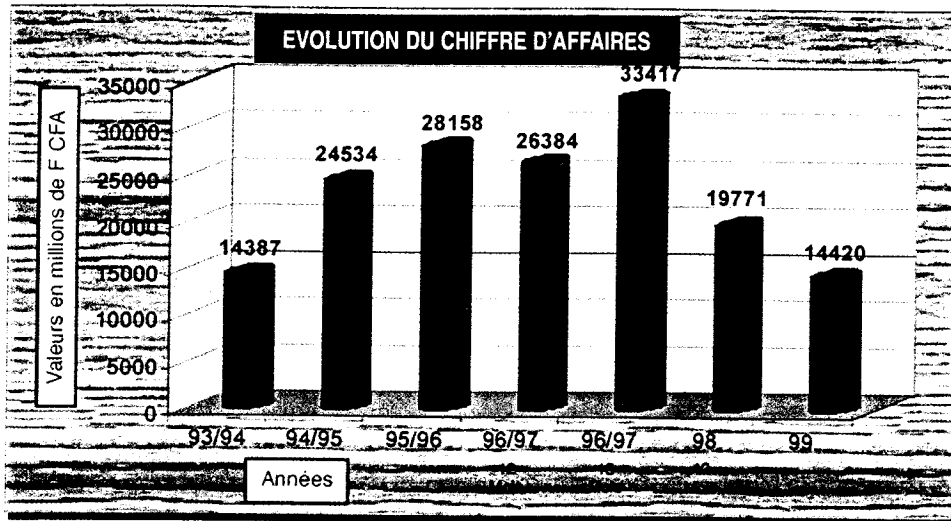
RAISON SOCIALE	Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)
DATE DE CREATION	29 Décembre 1956
SUPERFICIE PLANTÉE	18.405 hectares
SUPERFICIE EN SAIGNEE	14.667 hectares
FORME JURIDIQUE	Société Anonyme, inscrite à la Cote Officielle de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan
CAPITAL SOCIAL	16 149 003 600 F.CFA
REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	
● Groupe SIFCA	68,84 %
● Grand Public (+ de 5.000 porteurs)	11,43 %
● Etat de Côte d'Ivoire	8,55 %
● Bailleurs de Fonds (AFD, CDC, DEG)	7,32 %
● Divers	3,86 %
TOTAL	100 %
LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	Siège - Toupah - Ousrou - Bongo - Rapides-Grah Gagnoa - Yacolidabouo
EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1999	3.657 employés
ADRESSE	Immeuble " Les Hévéas " - 14, boulevard Carde - ABIDJAN PLATEAU 01 B.P. 1322 - ABIDJAN 01 Email : saphci@aviso.ci Téléphone : (225) 20 21 18 91/20 22 23 14/20 22 00 38/20 22 00 39 Télécopie : (225) 20 21 18 54/20 21 07 04/20 22 18 67/20 21 23 22







CHIFFRES CLES



RAPPORT DE GESTION

A - CONTEXTE GENERAL

● Au plan international

Les cours mondiaux du caoutchouc se sont stabilisés au cours du dernier trimestre de l'année 1999 après une période de baisse de neuf (09) mois.

La dissolution de l'INRO met fin au système de stabilisation des prix par le stock régulateur.

● Au plan interne

Les principaux faits qui ont marqué l'exercice sont les suivants :

- La prise de contrôle du capital de la SAPH par le Groupe SIFCA.
- Le décret de mars 1999 autorisant l'exportation des fonds de tasse.
- L'audit commis par le gouvernement ivoirien confirme la créance de la SAPH sur l'Etat de Côte d'Ivoire dans le cadre du Domaine Hévéicole de l'Etat (DHE).

B - ACTIVITE

● Production propre et achats de caoutchouc extérieur

La production de caoutchouc issue des plantations de la SAPH s'établit à 23.606 tonnes en 1999 contre 26.593 tonnes en 1998, soit une baisse de 11 % par rapport à 1998.

Les achats de caoutchouc extérieur s'établissent à 17.459 tonnes en 1999 contre 19.120 tonnes en 1998, soit une baisse de 9 % par rapport à l'exercice précédent.

● Production usinée

La production usinée ressort à 39.884 tonnes en 1999 contre 45.400 tonnes en 1998, soit une baisse de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

● Ventes et chiffre d'affaires

La production vendue au 31 décembre 1999 s'établit à 40.931 tonnes contre 44.366 tonnes en 1998.

Il ressort du tonnage vendu un chiffre d'affaires au 31 décembre 1999 de 14.420 millions de FCFA contre 19.771 millions de FCFA en 1998.

L'effet conjugué de la baisse du prix moyen de vente (-21 %) et des quantités vendues explique la baisse du chiffre d'affaires.

● Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation hors amortissement et frais financiers s'établissent à 13.703 millions de FCFA contre 15.616 millions de FCFA en 1998.

Les dotations aux amortissements ressortent à 2.164 millions de FCFA contre 2.149 millions FCFA en 1998.

Les charges financières s'élèvent à 1.104 millions de FCFA en 1999 contre 856 millions de FCFA en 1998.

● Résultat

Le résultat net fait ressortir une perte de 4.024 millions de FCFA contre un résultat bénéficiaire de 424 millions FCFA en 1998.

● Dette à moyen terme

Le solde de la dette à moyen terme s'élève à 5.251 millions de FCFA.



TABLEAU COMPARATIF DES BILANS 98 ET 99

ACTIF	1999 12 mois (1)	1998 12 mois (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
FRAIS D'ETABLISSEMENT	334 447 912	564 911 071	- 230 463 159	-40,80%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	301 496 178	100 546 022	200 950 156	199,86%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 141 242 010	29 950 647 054	- 809 405 044	-2,70%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 044 111	229 712 168	- 186 668 057	-81,26%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	29 820 230 211	30 845 316 315	- 1 025 586 104	-3,32%
STOCKS	3 373 407 840	3 688 809 139	- 315 401 299	-8,55%
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	6 546 225 665	8 902 943 781	- 2 356 718 116	-26,47%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 919 633 505	12 591 752 920	- 2 672 119 415	-21,22%
TRESORERIE - ACTIF	343 464 698	357 973 912	- 14 509 214	-4,05%
TOTAL TRESORERIE-ACTIF	343 464 698	357 973 912	- 14 509 214	-4,05%
ECART DE CONVERSION-ACTIF	245 042 680	81 973 861	163 068 819	198,93%
TOTAL ACTIF	40 328 371 094	43 877 517 008	- 3 549 145 914	-8,09%
PASSIF	1999 12 mois (1)	1998 12 mois (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
CAPITAL SOCIAL	16 149 003 600	16 149 003 600	-	0,00%
PRIMES ET RESERVES	2 928 596 252	2 688 965 383	239 630 869	8,91%
RESULTAT NET	4 023 811 707	424 479 833	- 4 448 291 540	-1047,94%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	15 053 788 145	19 262 448 816	- 4 208 660 671	-21,85%
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	5 225 313 545	4 800 238 695	425 074 850	8,86%
PROVISIONS FINANCIERES POUR RISQUES ET CHARGES	203 939 900	49 701 869	154 238 031	310,33%
TOTAL DETTES FINANCIERES	5 429 253 445	4 849 940 564	579 312 881	11,94%
TOTAL RESSOURCES STABLES	20 483 041 590	24 112 389 380	- 3 629 347 790	-15,05%
PASSIF CIRCULANT	11 550 579 991	10 520 928 144	1 029 651 847	9,79%
TOTAL TRESORERIE-PASSIF	8 284 761 447	9 241 065 727	- 956 304 280	-10,35%
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF	9 988 066	3 133 757	6 854 309	218,72%
TOTAL PASSIF	40 328 371 094	43 877 517 008	- 3 549 145 914	-8,09%

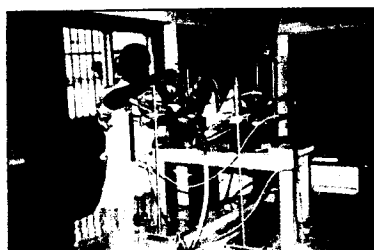


TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES 98 ET 99

	1999 12 mois	1998 12 mois	VARIATION	%
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES	3 821 763 790	4 729 688 198	- 907 924 408	-19,20%
VARIATION DE STOCK	- 253 571 170	720 732 194	- 974 303 364	-135,18%
AUTRES ACHATS	2 999 274 548	3 607 269 558	- 607 995 010	-16,85%
VARIATION DE STOCK	31 819 187	- 77 512 853	109 332 040	-141,05%
TRANSPORTS	939 258 027	1 783 380 090	- 844 122 063	-47,33%
SERVICES EXTERIEURS	2 226 998 842	2 156 979 290	70 019 552	3,25%
IMPOTS ET TAXES	1 286 299 022	259 657 761	1 026 641 261	395,38%
AUTRES CHARGES	437 862 470	274 514 688	163 347 782	59,50%
CHARGES DE PERSONNEL	5 487 844 391	5 897 038 773	- 409 194 382	-6,94%
DOTAT. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 163 720 789	2 149 295 974	14 424 815	0,67%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	19 141 269 896	21 501 043 673	- 2 359 773 777	-10,98%
CHARGES FINANCIERES	1 416 407 666	861 366 917	555 040 749	64,44%
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	1 416 407 666	861 366 917	555 040 749	64,44%
TOTAL CHARGES ACTIVITES ORDINAIRES	20 557 677 562	22 362 410 590	- 1 804 733 028	-8,07%
CHARGES H.A.O	889 150 729	13 783 008	875 367 721	6351,06%
TOTAL CHARGES H.A.O	889 150 729	13 783 008	875 367 721	6351,06%
IMPOTS SUR LE RESULTAT	30 000 000	246 237 074	- 216 237 074	-87,82%
TOTAL IMPOTS SUR LE RESULTAT	30 000 000	246 237 074	- 216 237 074	-87,82%
TOTAL GENERAL DES CHARGES	21 476 828 291	22 622 430 672	- 1 145 602 381	-5,06%

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS 98 ET 99

	1999 12 mois (1)	1998 12 mois (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
Ventes de produits fabriqués	14 419 648 480	19 761 949 610	- 5 342 301 130	-27,03%
Travaux, services vendus	- 146 651 478	564 828 221	- 711 479 699	-125,96%
Production stockée (ou destockage)	- 373 504 753	143 400 564	- 516 905 317	360,46%
Production immobilisée	1 148 837 044	1 464 837 616	- 316 000 572	-21,57%
MARGE BRUTE SUR MATIERES	11 480 136 673	16 484 595 619	- 5 004 458 946	-30,36%
Produits accessoires	235 036 885	512 904 197	- 277 867 312	-54,18%
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 508 033 887	20 839 682 028	- 6 331 648 141	-30,38%
dont à l'exportation	13 954 856 630	19 539 190 185	- 5 584 333 555	-28,58%
Autres produits	25 681 309	382 464 695	- 356 783 386	-93,29%
VALEUR AJOUTEE	3 819 342 771	9 375 675 977	- 5 556 333 206	-59,26%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 1 668 501 620	3 478 637 204	- 5 147 138 824	-147,96%
Transferts de charges	22 226 350	21 907 725	318 625	1,45%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	15 331 273 837	22 852 292 628	- 7 521 018 791	-32,91%
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 3 809 996 059	1 351 248 955	- 5 161 245 014	-381,96%
PRODUITS FINANCIERS	18 942 747	175 167 877	- 156 225 130	-89,19%
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	18 942 747	175 167 877	- 156 225 130	-89,19%
RESULTAT FINANCIER	- 1 397 464 919	- 686 199 040	- 711 265 879	-103,65%
TOTAL PRODUITS ACTIVITES ORDINAIRES	15 350 216 584	23 027 460 505	- 7 677 243 921	-33,34%
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES	- 5 207 460 978	665 049 915	- 5 872 510 893	-883,02%
PRODUITS H.A.O	2 102 800 000	19 450 000	2 083 350 000	10711,31%
TOTAL PRODUITS H.A.O	2 102 800 000	19 450 000	2 083 350 000	10711,31%
RESULTAT H.A.O	1 213 649 271	5 666 992	1 207 982 279	21316,11%
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	17 453 016 584	23 046 910 505	- 5 593 893 921	-24,27%
RESULTAT NET	- 4 023 811 707	424 479 833	- 4 448 291 540	-1047,94%

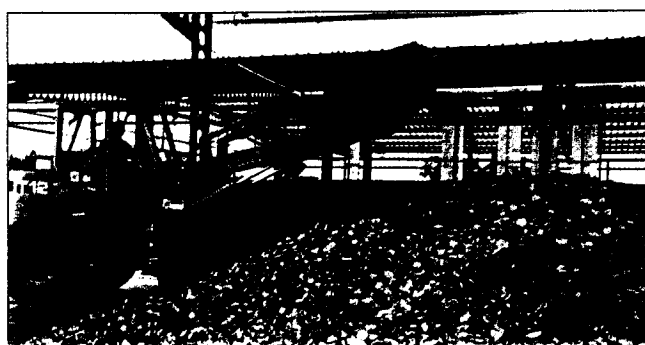


TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS COMPARE (TAFIRE)

DESCRIPTION	1999 12 mois (1)	1998 12 mois (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT				
DIVIDENDES	-	3 333 988 000	3 333 988 000	100,00%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBAL	- 2 919 502 158	2 439 644 680	- 5 359 146 838	-219,67%
EMPRUNTS	445 178 515	181 860 658	263 317 857	144,79%
TOTAL RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	- 2 474 323 643	- 712 482 662	- 1 761 840 981	247,28%
EMPLOIS A FINANCER				
INVESTISSEMENT	109 334 378	2 994 336 378	- 2 885 002 000	-96,35%
VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	- 3 848 338 183	- 3 551 635 393	- 296 702 790	-8,35%
EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER	- 3 739 003 805	- 557 299 015	- 3 181 704 790	570,92%
EMPLOIS H.A.O	302 781 431	- 586 192 460	888 973 891	-151,65%
EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS	20 103 665	752 082 458	- 731 978 793	-97,33%
TOTAL EMPLOIS A FINANCER	- 3 416 118 709	- 391 409 017	- 3 024 709 692	772,77%
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT	941 795 066	- 321 073 645	1 262 868 711	393,33%
Variation du fonds de roulement (F.D.R)	- 2 603 761 686	- 4 458 901 498	1 855 139 812	41,61%



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

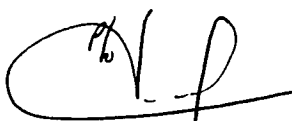
Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

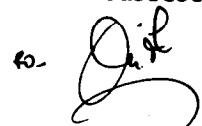
Mazars & Guérard



Armand FANDOHAN

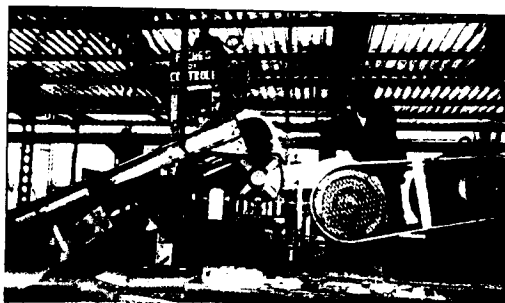
Expert comptable diplômé

PriceWaterhouseCoopers



Edouard MESSOU

Expert comptable diplômé



Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'acte uniforme du traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Groupement d'Intérêt Economique) du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 de l'acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

1-1. Avec SIPH

Administrateurs concernés

Messieurs :

- Yves LAMBELIN,
- Jean-Louis BILLON,
- Jean-Baptiste FOFANA,
- Abdrahamane BATHILY.

Nature et objet :

Convention de commercialisation

Modalités

La société SAPH s'est engagée à vendre à SIPH l'intégralité de sa production destinée à l'exportation en dehors de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les prix de vente de cette production sont basés sur les prix dits "de structure" établis quotidiennement par SIPH en francs français par kilogramme sur une base FOB. Cette convention a pris effet le 1er juillet 1999 et le chiffre d'affaires réalisé par SAPH dans ce cadre s'élève à 7.556.657.781 FCFA pour l'exercice 1999.

1-2. Avec SIFCA

Administrateurs concernés

Messieurs :

- Yves LAMBELIN,
- Jean-Louis BILLON,
- Jean-Baptiste FOFANA.

Nature et objet :

Convention d'assistance technique

Modalités

SIFCA apporte à SAPH une assistance dans les domaines financier, juridique, administratif et de conseils en stratégie, sous forme de mise à disposition de personnel. La rémunération des prestations est fixée forfaitairement à 416,7 millions de FCFA hors taxes. Cette convention a pris effet le 1er juillet 1999 et la charge comptabilisée à ce titre s'élève à 208.332.500 FCFA hors taxes pour l'exercice 1999.



2. Conventions antérieurement conclues dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

2-1. Avec EURONAT

Administrateurs concernés

- Madame Béatrice AMOAKON,
- Monsieur François BAKOU.

Nature et objet :

Convention de commercialisation

Modalités

La société SAPH s'est engagée à vendre à EURONAT tout ou partie de sa production destinée à l'exportation en dehors de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les prix de vente de cette production sont basés sur les prix dits "de structure" établis quotidiennement par EURONAT en francs français par kilogramme sur une base CAF. Cette convention a pris fin le 30 juin 1999 et le chiffre d'affaires réalisé par SAPH dans ce cadre s'élève à 3.040.708.276 FCFA pour l'exercice 1999.



2-2. Avec Octide Finance

Administrateurs concernés

- Madame Béatrice AMOAKON,

Messieurs :

- François BAKOU,
- Laurent BASQUE,
- Pierre WOLF.

Nature et objet

Convention d'assistance technique

Modalités

Octide Finance apporte à SAPH son savoir-faire dans les domaines : commercial, industriel, financier, sous forme de mise à disposition de personnel. La rémunération des prestations est fixée forfaitairement à 416,7 millions de FCFA hors taxes par an. Cette convention a pris fin le 30 juin 1999 et la charge comptabilisée à ce titre est de 235 millions de FCFA hors taxes pour l'exercice 1999.



2-3. Avec SODECI International

Administrateurs concernés

Messieurs :

- François BAKOU,
- Laurent BASQUE.

Nature et objet

Mise à disposition de personnel

Modalités

SODECI met à la disposition de SAPH, du personnel spécialisé dans les domaines de la production et de la transformation du caoutchouc naturel, et dans la gestion des grands ensembles agro-industriels.

La rémunération de ces prestations pour l'exercice 1999 s'élève à 86.713.604 FCFA.



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2-4. Avec les bailleurs de fonds

Administrateurs concernés

Les trois bailleurs de fonds : CDC, DEG et AFD ont un siège d'administrateur occupé à tour de rôle pour deux ans. Pour la période 1998 à 1999, le siège est occupé par la CDC.

Nature et objet

SAPH avait signé des accords de consolidation des emprunts DEG et CDC. Ces accords s'étaient traduits par le rééchelonnement d'une partie des emprunts à court terme pour un montant de 5.072 millions de FCFA.

Modalités

Au 31 décembre 1999, la situation des comptes vis-à-vis des bailleurs de fonds est la suivante :

En millions de FCFA

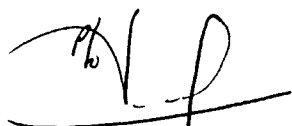
AFD	0
CDC	1 511
DEG	686

2 197

La charge financière comptabilisée au titre de ces emprunts est de 206 millions de FCFA.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartient de vous prononcer sur l'ensemble de ces conventions.

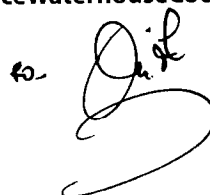
Mazars & Guérard



Armand FANDOHAN

Expert comptable diplômé

PriceWaterhouseCoopers



Edouard MESSOU

Expert comptable diplômé



PROJET DES TEXTES DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2000

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes d'exploitation et de résultats arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui se soldent par une perte de 4.023.811.707 FCFA.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, à savoir :

- La convention en date du 1er juillet 1999 passée entre SIPH et SAPH relative à l'achat du caoutchouc,
- La convention en date du 1er juillet 1999 entre SIFCA et SAPH portant sur l'assistance technique (SIFCA/SAPH),

décide de ratifier lesdites conventions telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration, par délibération en date du 06 août 1999.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 4.023.811.707 FCFA, au compte de Report à Nouveau.

Après cette affectation, le solde du compte de report à nouveau est débiteur de 4.008.632.829 FCFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, décide de nommer en qualité d'Administrateur de la société pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005,

L'Agence Française de Développement, en abrégé " AFD ", Etablissement Public Industriel et Commercial représenté par Monsieur Yann CARON.

Monsieur Yann CARON représentant l'AFD, présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou incompatibilité lui interdisant d'exercer les fonctions d'administrateur de la société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, ratifie la nomination faite à titre provisoire, en qualité d'administrateur, pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 de :

- La société SIFCOM représentée par Monsieur Yves LAMBELIN,
- Monsieur Jean-Louis BILLON,
- La société BINGER FINANCE représentée par Monsieur Jean-Baptiste FOFANA,
- La société SIPH représentée par Monsieur Olivier de SAINT-SEINE,
- La société CIC représentée par Monsieur Jean MAZEAS,
- La société SIFCA représentée par Monsieur Abdrahamane BATHILY,
- La société SIPARAL représentée par Monsieur Angora TANO.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Tiémoko COULIBALY vient à expiration, décide de le renouveler, pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Monsieur Tiémoko COULIBALY, présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou incompatibilité lui interdisant d'exercer les fonctions d'administrateur de la société

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat des cabinets Mazars & Guérard et PriceWaterhouseCoopers, commissaires aux comptes de la Société, vient à expiration, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Messieurs Armand FANDOHAN et Edouard MESSOU, représentant respectivement les cabinets Mazars & Guérard et PriceWaterhouseCoopers, présents et acceptant, déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité ou incompatibilité leur interdisant d'exercer les fonctions qui viennent de leur être confiées.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société (Direction générale - délégation de pouvoirs).

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes décisions, et accomplir les formalités antérieures, concomitantes ou consécutives à la réalisation effective des opérations prévues, et à la modification corrélative des statuts.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la Loi.